

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Envoyé en préfecture le 04/01/2021

Reçu en préfecture le 04/01/2021

Affiché le

ID : 033-253306310-20201209-2020_04_71-DE

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 13
Nbre de suffrages exprimés : 13

Votes : Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt, le 9 décembre à 09h30

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Présidente, en visioconférence depuis l'espace Darwin, quai des Queyries à Bordeaux.

Date de convocation : 30 novembre 2020

Etaient Présents en visioconférence : Mme GOT, Mme DE ROFFIGNAC, M. FERCHAUD, Mme GUILLEN, Mme QUENTIN, Mme LABARRIERE, Mme DERVILLE, M. CORSAN, Mme HERAUD, M. ESCOTS, M. COTIER, M. PENAUD, M. GERVREAU

Absents représentés : Mme MONSEIGNE pouvoir à Mme GOT, M. SABAROT pouvoir à Mme GOT

Secrétaire de séance : M. Stéphane COTIER

Délibération N°2020-04-71: Lancement de la mise à jour du Référentiel Inondation Gironde (RIG) et de la création d'une base de données sur les risques

Vu le CGCT ;

Vu le PAPI Estuaire de la Gironde et ses dispositions des actions 1.2 et 1.8;

Il est décidé, à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1 - D'autoriser Madame la Présidente à signer toute facture, conforme à l'échéancier de paiement défini dans la convention subséquente, venant marquer l'accomplissement d'une phase de la prestation, y compris pour des montants dépassant 15 000€ ;

Article 2 - D'autoriser Madame la Présidente à solliciter, pour la réalisation de la prestation, les subventions auprès de l'Etat et du FEDER ;

Article 3 - D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Bordeaux, le 09 décembre 2020

La Présidente

Pascale GOT

